

TARIFS UAPE

Cl.	Revenus déterminants en fr.	Prix de l'heure
1	00'000 – 20'000	2.00
2	20'001 – 30'000	2.50
3	30'001 – 40'000	3.00
4	40'001 – 50'000	3.50
5	50'001 – 60'000	4.00
6	60'001 – 70'000	4.50
7	70'001 – 80'000	5.00
8	80'001 – 90'000	5.50
9	90'001 – 100'000	6.00
10	100'001 – 110'000	6.50
11	110'001 – 120'000	7.00
12	120'001 – 150'000	8.00
13	150'001 – 200'000	9.00
14	Dès 200'000	10.00

Cl.	Hors commune du Coteau	
16	Unique	10.00

Détermination du revenu Revenu net imposable (chiffre 26) auquel on ajoute les montants de revenu d'immeubles, si celui-ci est négatif (chiffre 1110), ainsi que les cotisations à des institutions de prévoyance professionnelle pilier 2 (chiffre 2100) et le montant de la déduction sur l'un des revenus de travail des conjoints (chiffre 2520).

Les personnes sans taxation devront transmettre leur dernier certificat de salaire à la Commune.

Finance d'inscription 20.00 par famille et par année scolaire

Absence excusée ou maladie 50 % du prix de l'inscription + le repas le jour même

Absence non-excusee Tarif plein avec repas

Annulation Pas de facturation (si annoncée 15 jours à l'avance)

Prix du petit déjeuner jusqu'à la 6H 2.00
7H et 8H 3.00

Prix du repas de midi jusqu'à la 6H 8.00
7H et 8H 10.00

Prix du goûter 2.00

Durant les vacances scolaires, le tarif Grands est appliqué. Le prix du repas est celui de l'UAPE.